



RAPPORT FINAL DU RÉSEAU D'APPRENTISSAGE BELGE POUR DES ACHATS DURABLES DE TIC (2021)

Janvier 2022

LE RÉSEAU D'APPRENTISSAGE ÉTAIT UNE INITIATIVE DE L'INSTITUT FÉDÉRAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FIDO/IFDD), AVEC LE SOUTIEN DE :



Cette initiative a été facilitée par :



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Enseignements tirés..... | 5 |
| 3. Quatre bonnes pratiques issues des sessions..... | 6 |
| 4. Recommandations (politiques) | 7 |

Ce rapport a été rédigé par CATAPA asbl à la demande de l'IFDD.

Auteurs : Kim Claes & Justine Deleu

Rédaction : Kim Claes & Jo Versteven (IFDD)

1. Introduction

Ce rapport final a été rédigé à l'intention des organismes adjudicateurs soumis à la législation relative aux marchés publics et qui étaient intéressés par les conclusions et les enseignements tirés de ce premier réseau d'apprentissage belge sur l'achat durable des TIC. Ce réseau d'apprentissage s'est penché sur l'achat durable de matériel TIC et a examiné la manière dont les acheteurs publics peuvent acheter des TIC de manière plus circulaire, plus respectueuse de l'environnement et plus équitable - en bref, durable. Il s'agit d'une initiative de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD), en collaboration avec les gouvernements flamand et wallon et les projets ProCirc et Fair ICT Flanders. CATAPA asbl, une organisation qui lutte pour la justice écologique et sociale et qui travaille depuis plusieurs années sur l'impact social et écologique des TIC, a animé le réseau.

1) Achat durable de matériel informatique

Diverses études universitaires internationales et rapports d'audit démontrent que la production de smartphones, d'ordinateurs et d'ordinateurs portables a aujourd'hui un impact particulièrement important sur les personnes et l'environnement. L'extraction des métaux et des minerais - nécessaires à leur production - s'accompagne souvent de violations des droits de l'homme et d'impacts environnementaux négatifs considérables. De même, l'assemblage des composants du matériel TIC est souvent réalisé dans des usines où les longues heures de travail, la confiscation des documents d'identité, les conditions de travail et de vie insalubres, etc., semblent être la norme plutôt que l'exception. De plus, la durée de vie utile des appareils est relativement courte et leur conception ne se soucie pas toujours de la réparation et du recyclage. Dès lors, un important problème de déchets électroniques se pose à l'échelle mondiale.

Le réseau d'apprentissage s'est adressé aux acheteurs publics en 2021. Ils possèdent le pouvoir d'achat et peuvent donc jouer un rôle clé pour rendre la chaîne de production des TIC plus durable et promouvoir l'utilisation circulaire des appareils TIC (smartphones, ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, etc.). L'environnement et le bien-être des personnes sont au centre des préoccupations. Au cours de quatre sessions de groupe organisées en ligne entre les mois de mars et de novembre 2021, les participants ont échangé leurs connaissances, discuté des bonnes pratiques et des outils, et envisagé, ensemble, les mesures permettant d'améliorer la durabilité leur politique actuelle d'achat de TIC. L'objectif final s'inscrit dans le cadre de l'effort international vers une transition durable dans le secteur des TIC à l'horizon 2030, formulé dans le [Sustainable Public Procurement Programme](#) dans le [UN One Planet Network](#). À l'instar d'initiatives similaires dans divers pays (notamment dans le cadre du [Circular and Fair ICT Pact \(CFIT\)](#)), la Belgique souhaite également examiner comment les acheteurs peuvent éviter les pièges et saisir les opportunités de la politique d'achat des TIC afin de rendre le marché des TIC réellement durable à terme.

2) Le réseau d'apprentissage

L'intérêt pour le réseau d'apprentissage sur l'achat durable des TIC s'est avéré être important et le réseau a rapidement affiché complet. Au total, 100 participants des Régions flamande et wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale se sont inscrits. Quelque septante participants étaient présents lors des sessions 1 et 2. On en dénombrait 30 lors de la session 3, qui impliquait un travail actif en sous-groupes. La dernière session a réuni quelque 55 participants. Les participants étaient des acheteurs belges de TIC et des experts publics actifs dans des organisations soumises à la législation sur les marchés publics¹. Avant le début du réseau d'apprentissage, les participants ont été intensivement interrogés en ligne afin d'adapter au mieux le contenu des sessions à leurs besoins et à leurs questions.

Le réseau d'apprentissage se composait de deux volets. D'une part, les sessions au cours desquelles les participants et les experts ont partagé des informations, des bonnes pratiques et des expériences. D'autre part, une plate-forme d'échange en ligne a été activement utilisée pour encourager l'interaction entre les participants entre les sessions. Sur cette plate-forme Slack², des publications et des sites Internet intéressants ont été partagés, les personnes pouvaient échanger en petits groupes, des questions ont été posées, des projets communs ont été élaborés, etc. En bref, Slack était une bibliothèque et une plate-forme de partage qui favorisait la collaboration de groupe de manière claire et conviviale. Septante-six acheteurs se sont inscrits et ont participé à cette plate-forme.

Au cours de la première session du réseau d'apprentissage, outre une introduction générale, certains aspects organisationnels, les problèmes au sein de la chaîne d'approvisionnement des TIC, le cadre politique et les processus en cours en Belgique et dans l'UE et relatifs aux TIC durables, ont été abordés. Les résultats du questionnaire ont également été discutés avec les participants. Au cours de la deuxième session, des experts et des participants ayant de bonnes pratiques ont pu s'exprimer. Ensuite, les participants ont eu l'opportunité de réfléchir en groupes sur les marchés publics et les achats durables de TIC. Au cours de la troisième session, les groupes ont approfondi leur exercice et l'ont présenté à tous les participants. Enfin, au cours de la quatrième session (la session de commentaires), les bonnes pratiques et les résultats du réseau d'apprentissage ont été présentés et l'approche de ce thème aux Pays-Bas et en France a été présentée. Enfin, le Circulaire & Fair ICT Pact (CFIT) a été présenté.

¹ Pour la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?cn=2016061719&la=N&language=nl&table_name=wet

² Pour l'accès à la plate-forme d'échange Slack :

https://duurzameaanko-ekm1228.slack.com/join/shared_invite/zt-ywfev946-cr68_1kf2v8U2j9LbrLNBg#/shared-invite/email

2. Enseignements tirés

1) L'intérêt pour les achats équitables et durables de matériel TIC **est manifeste**. En témoigne la centaine d'acheteurs et de décideurs engagés qui se sont rapidement arrachés les places disponibles pour le réseau d'apprentissage. Il s'inscrit dans une tendance plus large dans laquelle l'impact écologique et social négatif des TIC et les achats durables font l'objet d'une attention accrue. Au niveau politique, de nombreuses initiatives sont menées en Europe et ont pour objet de réduire l'impact environnemental et social négatif de la chaîne d'approvisionnement des TIC. Parmi les exemples, citons la législation européenne obligatoire en matière de *diligence raisonnable* pour les importations de minerais provenant de théâtres de conflits, le plan d'action européen sur l'économie circulaire, y compris la *Sustainable Products Initiative* et la *Circular electronics initiative*, the Right to Repair ou le renouvellement des critères GPP. De nombreux cadres politiques, tant au niveau belge qu'européen et mondial, ont également mis en place divers processus politiques relatifs à la durabilité des achats de TIC, tels que le Circular & Fair ICT Pact.

2) De nombreux rapports, directives et outils ont été élaborés afin d'aider les acheteurs dans la durabilisation de leurs achats de TIC. Le *guide des achats durables*³ et la *toolbox de Fair ICT Flanders*⁴ sont des exemples au niveau belge et la mise à jour de *Green Public Procurement*⁵ au niveau européen. Malgré ces publications, il est apparu, au cours du réseau d'apprentissage, qu'un **fossé séparait la théorie de la pratique**. De nombreuses organisations éprouvent des difficultés à intégrer ces outils dans leurs politiques et à les appliquer dans la pratique. Cela résulte souvent d'un manque de temps, d'expertise et de soutien au sein des différentes couches d'une organisation. De plus, le coût demeure généralement plus important que l'aspect de la durabilité lors des achats. Il convient de comparer les coûts sur l'ensemble du cycle de vie (*life cycle costing* de l'achat à l'entretien, la réparation et le recyclage) plutôt que de tenir compte du seul prix d'achat. Ce réseau d'apprentissage avait pour objectif de fournir une image claire de la situation et des outils en matière d'achats durables des TIC et aussi de soutenir activement les participants dans la prise de mesures concrètes. Le réseau d'apprentissage a partiellement réussi dans cette entreprise. La plupart des participants ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre la réflexion et l'échange d'expériences. La demande de soutien et d'informations actualisées était également récurrente parmi les participants. Le **besoin d'un « centre d'expertise »** vers lequel se tourner semble important.

3) La politique d'achat est un travail sur mesure. **Aucune réponse univoque ne peut être formulée pour tous les besoins informatiques (durables)** d'une organisation. Chaque approche, critère ou label possède ses avantages et ses inconvénients. Aucun certificat ni aucune clause ne couvre tous les aspects. De plus, l'utilité de ces labels et certificats dépend fortement du produit. La disponibilité sur le marché des appareils portant ces labels doit être suivie de près. L'échange mutuel d'expériences dans ce travail parfois complexe est donc très pertinent.

3) Un travail ad hoc recherchant des critères spécifiques dans un cahier des charges concret reste à faire. Souvent, il n'existe **aucun plan d'action ou d'intégration structurelle d'une politique d'achat socialement responsable** dans le cadre politique plus large de l'organisation. Le soutien interne est souvent encore trop faible. Les services d'achat sont alors soumis à une forte pression lorsqu'il s'agit d'inclure des aspects de durabilité dans les cahiers des charges.

³ Pour consulter le guide : <https://www.gidsvoorduurzameaankopen.be/nl>

⁴ Pour un aperçu de leurs travaux : <https://fairictflanders.be/>

⁵ Pour consulter les initiatives de Green Public Procurement : https://ec.europa.eu/environment/gpp/index_en.htm.

4) Le secteur des TIC est un secteur à vocation internationale dominé par un nombre limité d'entreprises. De plus, le réseau d'apprentissage a démontré que de nombreuses questions des acheteurs peuvent être réduites à un nombre limité de thèmes. Ils se heurtent souvent à des obstacles similaires. Par conséquent, **unir les forces**, accumuler des connaissances et prendre des mesures communes, génèrent une grande valeur ajoutée. Cela peut se faire au niveau local, régional, national et même européen. De nombreux acheteurs de tous ces différents niveaux travaillent sur la même matière. Cela permet également aux petites organisations d'être parties prenantes dans les décisions et les exigences imposées aux fournisseurs. Afin de nouer un dialogue avec les fournisseurs sur les droits de l'homme, une coopération accrue entre les organisations d'achat semble cruciale. Un signal sans ambiguïté peut ainsi être envoyé au marché.

5) **La différence d'expertise** entre les acheteurs participants est importante. Certaines organisations disposent déjà d'une politique élaborée et multidimensionnelle en matière de TIC durables, tandis que d'autres n'en sont qu'aux prémises. L'échange d'informations, de bonnes pratiques et des enseignements tirés a été enrichissant, mais les besoins de ces groupes sont parfois différents. À l'avenir, le groupe pourrait être davantage différencié en un groupe qui souhaite partager l'information de manière plus accessible et un groupe leader qui travaille concrètement sur de nouveaux cahiers des charges et politiques ambitieux.

6) Les mesures COVID-19 ont interdit l'organisation d'événements sur le terrain. **Tout le réseau a privilégié les discussions en ligne**. D'une part, cela a permis à de nombreuses personnes de différentes régions de Belgique de participer facilement, mais d'autre part, cela a limité les possibilités d'interaction.

3. Quatre bonnes pratiques issues des sessions

Sur la base des présentations de la session 2, des fiches avec de bonnes pratiques ont été rédigées pour la KU Leuven, le CIRB, District09 et UGent. Elles décrivent la manière dont l'organisation travaille sur les TIC durables, l'approche qu'elle préconise, les résultats qu'elle obtient, l'impact généré et, enfin, les enseignements tirés du projet. Voir l'annexe 3 pour les fiches.

4. Recommandations (politiques)

- La coopération et la mise en commun du pouvoir d'achat sont cruciales. Nous préconisons donc une **transposition ambitieuse de l'engagement pris dans le Circulaire and Fait ICT Pact, y compris la poursuite du réseau d'apprentissage en Belgique au cours des prochaines années**. Ce n'est qu'en mobilisant ce potentiel et en combinant le pouvoir d'achat des institutions publiques que l'objectif commun d'une transition durable dans le secteur des TIC pourra être atteint à l'horizon 2030. Il est recommandé de se diversifier dans le cadre du développement du réseau d'apprentissage. Il est préférable de se concentrer sur un réseau accessible plus large, dans lequel le partage d'informations, de connaissances et d'expériences peut occuper une place centrale. Mais il convient également de créer un groupe principal, qui mène activement un travail d'avant-garde et commence, par exemple, à élaborer une vision et une stratégie du marché. Ce groupe leader peut ainsi appliquer **des critères de responsabilité sociale ambitieux et défier davantage le marché**. À cette fin, nous examinons le bon exemple des Pays-Bas (voir session 4), où le travail est mené avec un « groupe principal » et un « peloton » au sein de leur « Buyer Group ICT ».
- Il convient de poursuivre le développement d'une politique et d'un cadre législatif **sur les achats durables (de TIC)** en Belgique (et dans les régions). Cela devrait inciter les organisations à travailler sur ce sujet et à activer l'énorme potentiel. De nombreuses possibilités permettent encore de contribuer à la lutte contre le changement climatique et aux autres objectifs de développement durable (ODD) grâce à des objectifs plus ambitieux en matière d'achats de TIC. Les études de l'OCDE démontrent que dans différents pays, plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont liées au matériel. Les TIC jouent un rôle important dans ce cadre. Dans ce cadre, nous pouvons nous inspirer de la France (voir également la session 4), qui a promulgué ces dernières années la loi « anti-gaspillage », l'indice de réparabilité et la loi sur la pénalisation de l'obsolescence programmée, entre autres directives, qui traduisent des ambitions claires en un cadre politique directeur.
- De plus, il est nécessaire d'adopter **des réglementations plus contraignantes** pour les institutions publiques. L'approche volontariste de la durabilité (et plus précisément des achats durables) affiche ses limites. En dépit de l'abondance d'informations, de boîtes à outils et de guides, le passage de la théorie à la pratique demeure problématique. Une approche obligatoire de la durabilité peut nous faire passer à la vitesse supérieure. L'évolution des cadres non contraignants vers des cadres contraignants est également perceptible au niveau de l'UE, où, par exemple, l'imposition de critères GPP contraignants est en cours de discussion.
- Outre l'obligation, un **soutien de qualité et constant** est important. Souvent, les acheteurs n'intègrent pas les critères de durabilité ou les clauses sociales par manque de temps ou d'expertise. Il convient donc de développer de solides centres d'expertise auxquels les acheteurs publics peuvent s'adresser pour obtenir des conseils. La formation est cruciale en la matière. Ce développement peut être organisé de manière centralisée, régionale ou par le biais de réseaux.